



REGLEMENT GENERAL DU TOURNOI JEUNES



ARTICLE 1 : Le F.C. « Les 2 Ponts » organise un tournoi solidaire annuel de football pour les catégories U8-U9, U10-U11 de 9h à 17h le samedi 11 novembre 2017. Ce tournoi se déroulera sur les terrains du Stade de Villebrumier (82).

ARTICLE 2 : Seules les équipes en règle financièrement peuvent participer à ce tournoi. Le règlement peut être effectué, en dernier ressort, à la remise du dossier d'organisation de la journée, à la table de marque, à votre arrivée.

ARTICLE 3 : Les équipes engagées devront présenter des joueurs pour la saison 2017/2018 et titulaires de la licence FFF dans les catégories concernées.

Une feuille de match par équipe sera remise aux dirigeants des équipes et complétées par leurs soins. Elle est également disponible sur le site du club (fcles2ponts.footeo.com).

Les licences seront déposées dès le début de la compétition au podium et conservées jusqu'à la fin de la compétition. Elles vous seront restituées au moment des récompenses. **Le nombre de joueurs par équipe n'est pas limité.**

ARTICLE 4 : Les règlements sont ceux de la F.F.F et de la ligue Occitanie, excepté les expulsions temporaires (voir Article 7)

ARTICLE 5 : Durée des rencontres :

- Pour la catégorie U8 - U9 : 1 fois 10 min.
- Pour les catégories U10 - U11: 1 fois 12 min sauf la finale en 2 fois 8 min.

ARTICLE 6 : Dans toutes les catégories, le tournoi s'effectue en 2 phases :

Une phase de brassage par Poule et une seconde phase de classement.

– **Phase de poule :**

Au sein de chaque poule, toutes les équipes se rencontrent une fois.

Match gagné :	3 points
Match nul:	1 point
Match perdu :	0 point

A l'issue de cette phase un classement sera établi en fonction des critères suivants :

- 1) le nombre de points.
- 2) le goal-average particulier.
- 3) le goal-average général.
- 4) série de 3 tirs aux buts.

– **Phase de classement :**

En cas d'égalité en fin des matchs de classement, les équipes seront départagées par une séance de 3 tirs au but dans les zones réservées uniquement à cet effet et ceci dans des cages de foot correspondants à la catégorie.

ARTICLE 7:

Un responsable des arbitres sera désigné pour la durée du tournoi. Il sera chargé de faire respecter le règlement et la discipline sur et autour des terrains de jeu. L'arbitrage sera assuré par des jeunes joueurs d'équipes du F.C. LES 2 PONTS. Ils seront reconnaissables.

La bande entre les terrains est réservée exclusivement aux arbitres de ligne, dirigeants des équipes jouant sur les terrains et aux joueurs (ses) remplaçants (tes). Cette bande est interdite à toutes autres personnes, parents, etc... qui resteront autour des terrains derrière les mains courantes.

Toutes fautes graves, toutes attitudes irrespectueuses envers les autres joueurs, toutes contestations de joueurs auprès de l'arbitre et autres, seront sanctionnées par un carton jaune. Le joueur, du terrain pour une durée de **5 mn** et non remplacé.

Un seul mot doit dominer les rencontres sportives: **RESPECT** (dans tous les domaines) – respecter les joueurs de votre équipe et vos adversaires, vos dirigeants (es), arbitres et les personnes qui vous entourent dans l’enceinte du stade.

Les arbitres sont essentiellement des joueurs du club, leurs décisions devront être scrupuleusement respectées. Pour toutes réclamations s’adresser à un responsable du club présent sur le site ou bien au podium.

ARTICLE 8: Tous les joueurs, éducateurs, dirigeants et accompagnateurs doivent être assurés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux éventuels accidents/incidents ainsi que pour les objets perdus et volés.

ARTICLE 9: Tous les cas non prévus par ce règlement intérieur seront jugés par le comité d’organisation qui se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de besoin.

ARTICLE 10 : Chaque équipe sera récompensée. Clôture du Tournoi fixée selon le jour de la convocation. **L’équipe la plus généreuse en don de jouets bénéficiera d’une récompense spécifique.**

ARTICLE 11: Toute la journée un espace de restauration et une buvette seront à votre disposition. Par soucis d’organisation, vous pourrez précommander vos repas dès votre arrivée.

ARTICLE 12 : Ce tournoi s’inscrivant dans une action de **SOLIDARITE**, tous les jouets récoltés durant cette journée seront donnés à une association caritative qui procédera à une distribution à des enfants nécessiteux.

Les dirigeants du FC « Les 2 Ponts »